

LA LETTRE DE L'ENVIRONNEMENT DE L'AÉROPORT DE BEAUVAIS



bruit

mouvements



trajectoires



air



eau



transports



déchets

SUIVI DES INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX DE L'AÉROPORT DE BEAUVAIS / 2^{ÈME} TRIMESTRE 2011

édito /

Madame, Monsieur,

La publication en avril du premier numéro de ce bulletin d'information marque la volonté de transparence du Syndicat Mixte de l'Aéroport de Beauvais-Tillé (SMABT) et de la SAGEB. Cette transparence a été saluée y compris par les associations de riverains, lors de la Commission Consultative de l'Environnement du 24 juin dernier, qui ont apprécié la qualité des outils et de l'information délivrée par la SAGEB en ce qui concerne les trajectoires et le bruit. Alors, vous aussi, n'hésitez pas à prendre rendez-vous avec mes services qui répondront à toutes vos questions, en toute transparence et sans tabou. Pour cela, cliquez sur le lien : service.environnement@aeroportbeauvais.com

Marc AMOUDRY, PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA SAGEB
SOCIÉTÉ AÉROPORTUAIRE DE GESTION ET D'EXPLOITATION DE BEAUVAIS



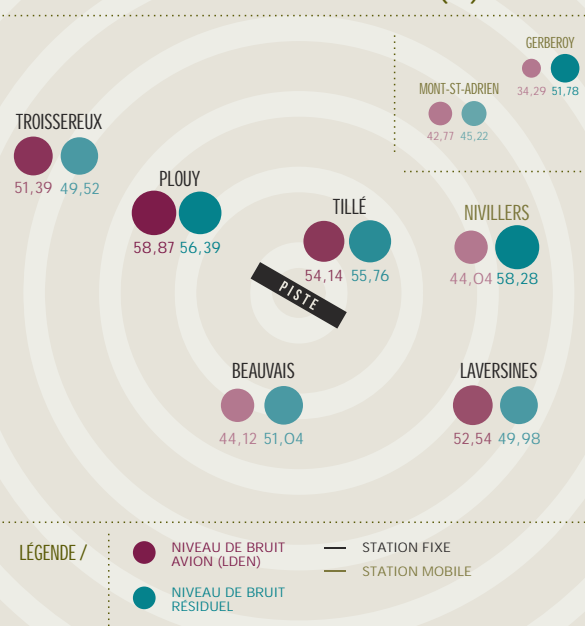
LE BRUIT AUTOUR DE L'AÉROPORT

La SAGEB dispose depuis la fin 2009 d'un réseau de surveillance du bruit des avions. Cinq stations fixes mesurent le bruit en continu à Beauvais (Cité des Fleurs et Plouy), Laversines, Tillé et Troissereux. Une station mobile - basée par défaut à Nivillers - permet d'effectuer des campagnes de mesure du bruit à la demande des autres mairies ou des riverains eux-mêmes. Ainsi, depuis le 1er janvier 2011, des campagnes de mesure de bruit de 6 semaines minimum ont ainsi été menées à Nivillers, Mont-Saint-Adrien et Gerberoy.

→ À SAVOIR /

- ▶ LDEN / INDICE DE BRUIT PÉNALISANT DE 5 dB(A) LE BRUIT DE SOIRÉE (18H À 22H) ET DE 10 dB(A) LE BRUIT DE NUIT (22H À MINUIT).
- ▶ BRUIT RÉSIDUEL / MOYENNE DU NIVEAU SONORE GLOBAL, HORS BRUIT AVION, CAPTÉ PAR UNE STATION DE MESURE DU BRUIT.
- ▶ LES VALEURS LDEN ET DE BRUIT RÉSIDUEL NE SONT PAS ISSUES DU MÊME CALCUL, ELLES NE SONT DONC PAS COMPARABLES. ELLES PERMETTENT TOUTEFOIS UNE BONNE APPRÉCIATION DE LA GÊNE PERÇUE PAR RAPPORT AUX BRUITS DE LA VIE QUOTIDIENNE.

→ BILAN DES MESURES PAR STATION en dB(A)





LE TRAFIC COMMERCIAL

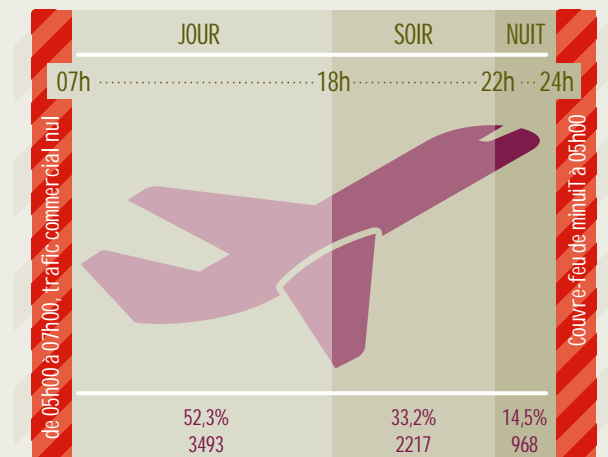
→ À QUOI CORRESPONDENT LES NUMÉROS DE PISTE ?

À l'aéroport de Beauvais, une seule piste est utilisable pour les mouvements commerciaux. Nous parlons pourtant de la piste 30 et de la piste 12 ! Tout dépend en fait du seuil depuis lequel les avions lâchent les freins pour décoller.

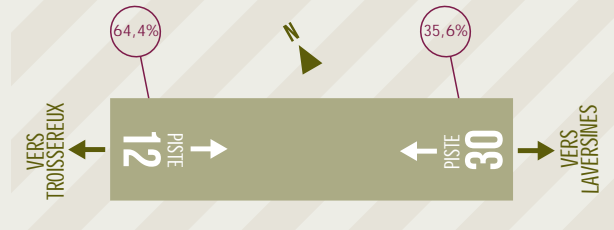
En termes de circulation aérienne, il y a donc deux sens de circulation sur une seule piste, chacun indique la direction prise par l'aéronef au décollage.

→ RÉPARTITION DES MOUVEMENTS PAR PÉRIODE DE LA JOURNÉE

DÉFINITION D'UN MOUVEMENT / CHAQUE ATERRISSAGE OU DÉCOLLAGE D'UN AVION.



→ TAUX D'UTILISATION DES SEUILS DE PISTE AU DÉCOLLAGE



→ À SAVOIR /

- EN AÉRONAUTIQUE, UNE JOURNÉE EST DIVISÉE EN TROIS PÉRIODES NORMALISÉES : « JOUR » DE 06H00 À 18H00, « SOIR » DE 18H00 À 22H00 ET « NUIT » DE 22H00 À 06H00. CES PÉRIODES SERVENT DE BASE AU CALCUL DE L'INDICE LDEN (VOIR « A SAVOIR » PAGE 1).
- DEPUIS 2002, L'AÉROPORT DE BEAUVAIS EST SOUMIS À UN ARRÊTÉ DE RESTRICTION D'EXPLOITATION, COMMUNÉMENT APPELÉ COUVRE-FEU, QUI INTERDIT TOUT TRAFIC COMMERCIAL ENTRE MINUIT ET 05H00 DU MATIN. POUR PLUS D'INFORMATION : <http://www.aeroportbeauvais.com/enviro.php?lang=fr>
- L'EMPORT MOYEN INDIQUE LE NOMBRE DE PASSAGERS TRANSPORTÉS DANS CHAQUE AVION. L'EMPORT MOYEN A BEAUVAIS EST LE DOUBLE DE CELUI DES AUTRES AÉROPORTS RÉGIONAUX, CE QUI ENGENDRE DEUX FOIS MOINS DE MOUVEMENTS POUR AUTANT DE PASSAGERS TRANSPORTÉS, DONC DEUX FOIS MOINS DE NUISANCES ET DE POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE.
- LE TRAFIC DE L'AVIATION GÉNÉRALE CORRESPOND AUX MOUVEMENTS DITS « NON COMMERCIAUX » GÉNÉRÉS PAR LES PILOTES PRIVÉS ET AÉROCLUBS DE LOISIR.

nombre total de mouvements commerciaux	6680*
nombre total de mouvements non commerciaux	3750*
nombre de violations de couvre-feu	0
emport moyen	149*

*chiffres du 2^{ème} trimestre 2011



LES TRAJECTOIRES D'AVION

→ À SAVOIR /

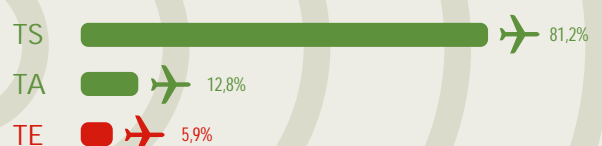
LES CONTRÔLEURS AÉRIENS ONT POUR MISSION PREMIÈRE D'ASSURER LA SÉCURITÉ ET LA FLUIDITÉ DU TRAFIC, EN PRENANT EN COMPTE SI POSSIBLE LES CONTRAINTES ENVIRONNEMENTALES COMME LES NUISANCES SONORES. LES TRAJECTOIRES STANDARDS CORRESPONDENT AUX TRAJECTOIRES DÉFINIES PAR LA COMMISSION CONSULTATIVE DE L'ENVIRONNEMENT QUI GÈNENT LE MOINS DE RIVERAINS POSSIBLE. EN CAS DE NÉCESSITÉ POUR LA SÉCURITÉ DU TRAFIC (MÉTÉO, ENCOMBREMENT DE L'ESPACE AÉRIEN...), LES CONTRÔLEURS DEMANDENT AUX PILOTES DE SUIVRE LES TRAJECTOIRES AXIALES.

LES TRAJECTOIRES STANDARDS ET LES TRAJECTOIRES AXIALES COMPOSENT LE TRAFIC NORMAL.

LES TRAJECTOIRES EXCEPTIONNELLES SONT JUSTIFIÉES PAR DES CONTRAINTES PARTICULIÈRES DE SÉCURITÉ QUI NE PERMETTENT PAS L'UTILISATION DES TRAJECTOIRES STANDARDS NI AXIALES.

Les trajectoires standards sont mises en place par la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC), après avis de la Commission Consultative de l'Environnement. Les trajectoires établies sont suivies à l'aide des tracés géographiques illustrés en page 3. Nous distinguons les trajectoires standards (TS), les trajectoires axiales (TA) et les trajectoires exceptionnelles (TE).

→ LE RESPECT DES TRAJECTOIRES STANDARDS



LES TRAJECTOIRES EXCEPTIONNELLES REPRÉSENTENT ENVIRON 6% DU TRAFIC

LÉGENDE /

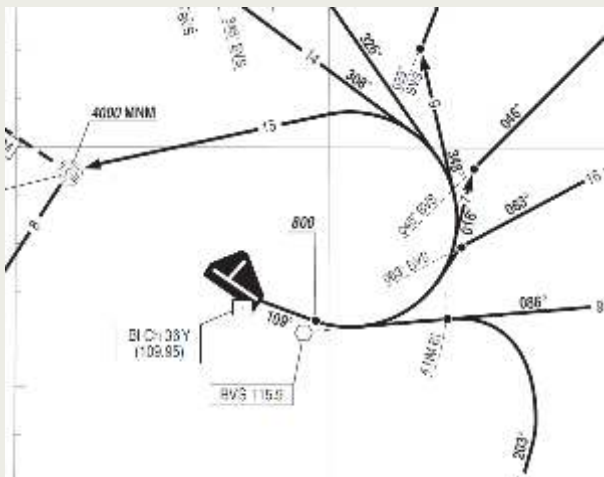
- TS / Trajectoires standards
 - TA / Trajectoires axiales
 - TE / Trajectoires exceptionnelles
- TRAFIC NORMAL (94%)

→ À SAVOIR /

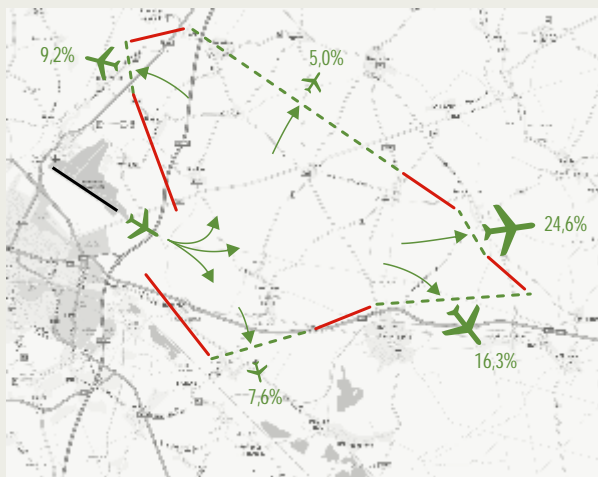
CCE / LA COMMISSION CONSULTATIVE DE L'ENVIRONNEMENT EST COMPOSÉE DE TROIS COLLÈGES : LES ASSOCIATIONS DE RIVERAINS (RÉFLEXION-ACTION, ACNAT, ADERA, ROSO), LES PROFESSIONS AÉRONAUTIQUES (REPRÉSENTANTS DES SALARIÉS DE LA PLATEFORME, SAGEB, AÉROCLUBS ET COMPAGNIES AÉRIENNES), ET LES COLLECTIVITÉS LOCALES (COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BEAUVAISIS, CONSEIL GÉNÉRAL DE L'OISE, CONSEIL RÉGIONAL DE PICARDIE, ET COMMUNES HORS CAB CONCERNÉES PAR LE PEB). LA CCE EST PRÉSIDIÉE PAR LE PRÉFET.

Les trajectoires établies font l'objet d'une publication d'information aéronautique (AIP) sous forme de cartes à destination des professionnels et des pilotes. Les trajectoires standards sont suivies à l'aide des tracés géographiques suivants :

LÉGENDE /
--- Portes de sortie des trajectoires normales (standards + axiales)
--- Porte franchies par les trajectoires exceptionnelles



→ PROCÉDURES DE DÉPARTS STANDARDS EN PISTE 12 (AIP)



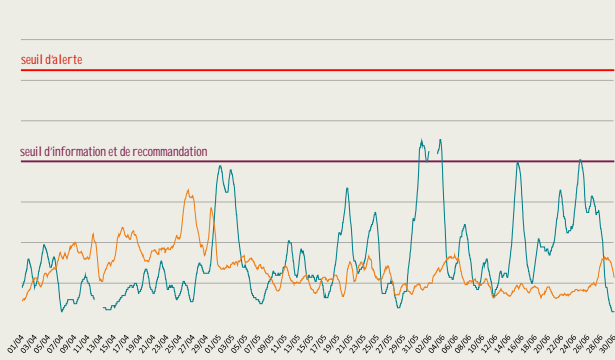
→ SUIVI DES TRAJECTOIRES DE DÉPART EN PISTE 12



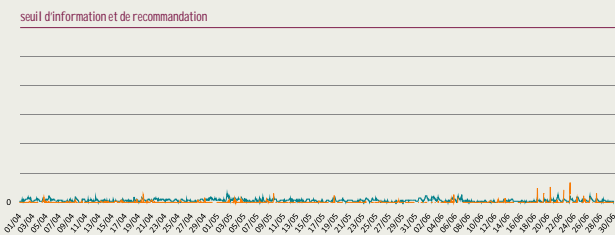


LA QUALITÉ DE L'AIR

1 → Évolution des concentrations moyennes glissantes sur 24h en particules : pm10



3 → Évolution horaire des concentrations en dioxyde de soufre : SO2



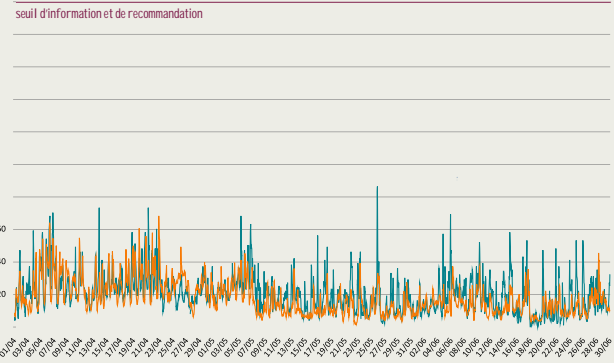
LÉGENDE /

- Aéroport de Beauvais
- Moyenne des stations périurbaines picardes

→ LES RÉSULTATS QUOTIDIENS DU SUIVI DE LA QUALITÉ DE L'AIR SONT DISPONIBLES À CETTE ADRESSE : www.aeroportbeauvais.com/atmo.php

En Août 2010, la SAGEB a pris l'initiative d'installer une station de mesure de la qualité de l'air, sous les vents dominants, au plus proche des premières habitations voisines de la plateforme. Cette implantation tient compte de l'impact du trafic aérien et routier de desserte de la plate-forme. Plusieurs molécules sont étudiées 24h/24 : particules en suspension, dioxyde d'azote et dioxyde de soufre, conformément à la loi sur l'air.

2 → Évolution horaire des concentrations en dioxyde d'azote : no2



→ À SAVOIR /

PM10 : PARTICULES EN SUSPENSION / LES PARTICULES EN SUSPENSION PROVIENNENT MAJORITAIREMENT DE LA COMBUSTION DES MATIÈRES FOSSILES, DU TRANSPORT AUTOMOBILE ET DES ACTIVITÉS INDUSTRIELLES DIVERSES. LEUR TAILLE ET LEUR COMPOSITION SONT VARIABLES. SELON LEUR TAILLE, ELLES PÉNÈTRENT PLUS OU MOINS PROFONDEMENT DANS L'ARBRE PULMONAIRE. LES PLUS FINES PEUVENT IRRITER ET ALTÉRER LA FONCTION RESPIRATOIRE. CERTAINES SONT MUTAGÈNES ET CANCÉRIGÈNES.

NO2 : LE DIOXYDE D'AZOTE / LES OXYDES D'AZOTES SONT ÉMIS LORS DE PHÉNOMÈNES DE COMBUSTION ET LE NO2 EST ISSU DE L'OXYDATION DE NO. LES SOURCES PRINCIPALES SONT LES TRANSPORTS (50%), L'INDUSTRIE (20%), L'AGRICULTURE (15%) ET LA TRANSFORMATION D'ÉNERGIE (10%). LE NO2 EST UN GAZ IRRITANT POUR LES BRONCHES, CHEZ LES ASTHMATIQUES IL AUGMENTE LA FRÉQUENCE ET LA GRAVITÉ DES CRISES.

SO2 : LE DIOXYDE DE SOUFRE / IL EST ÉMIS LORS DE LA COMBUSTION DES MATIÈRES FOSSILES (CHARBON, FIOUL). LES SOURCES PRINCIPALES SONT LES INSTALLATIONS DE COMBUSTION (INDUSTRIELLES, COLLECTIVES ET INDIVIDUELLES) ET LES CENTRALES THERMIQUES. LE SO2 EST UN IRRITANT POUR LES VOIES RESPIRATOIRES SUPÉRIEURES.



LA QUALITÉ DE L'EAU ET DES SOLS

L'aéroport de Beauvais est soumis à la Loi sur l'Eau en raison des grandes étendues imperméabilisées par ses infrastructures. A ce titre, la SAGEB a mis en place des aménagements de gestion des eaux pluviales (séparateurs d'hydrocarbures, bassins d'infiltrations...) qu'elle contrôle, entretient et dont elle s'assure régulièrement de leur efficacité.

Un bureau d'études indépendant effectue périodiquement des analyses de la qualité des eaux pluviales et souterraines de l'aéroport conformément à l'Arrêté préfectoral du 20/10/2008* modifié par celui du 08/12/2009*. Toutes les analyses de polluants effectuées dans les eaux souterraines sont inférieures aux limites réglementaires de potabilité et même aux seuils de détection des laboratoires. L'aéroport de Beauvais n'est donc pas à l'origine d'impact environnemental majeur sur la qualité de la nappe phréatique.

→ À SAVOIR /

DEUX PIÉZOMÈTRES ONT ÉTÉ INSTALLÉS AFIN DE PRÉLEVER L'EAU SOUTERRAINE POUR COMPARER LA QUALITÉ DE LA NAPPE PHRÉATIQUE EN AMONT ET EN AVANT DE LA PLATEFORME.

→ RÉSULTAT DES ANALYSES D'EAUX SOUTERRAINES

	unité	limite de potabilité ¹	prélèvements en amont	prélèvements en aval ²
PH	-	6,5 - 9	7,49	7,40
CONDUCTIVITÉ	µS/cm	1000	389	432
TEMPÉRATURE	°C	25	14	14
CADMIUM	µg/l	5	<0,4	<0,4
CUIVRE	µg/l	2000	<5	<5
MERCURE	µg/l	1	<0,05	<0,05
PLOMB	µg/l	10	<10	<10
NICKEL	µg/l	20	<10	<10
Dichloroéthane	µg/l	3	<0,1	<0,1
Tétrachloroéthylène	µg/l	10	<0,1	<0,1
Trichloroéthylène	µg/l	10	<0,1	<0,1
Hydrocarbures totaux	µg/l	1000 ²	<20	<20
Glycols	mg/l	-	<1	<1

- 1 Limites et références de qualité des eaux destinées à la consommation humaine
- 2 Limites de qualité des eaux brutes de toute origine utilisées pour la production d'eau destinée à la consommation humaine
- 3 Moyenne sur 3 prélèvements

* Arrêtés préfectoraux (page 2 dans année 2008 et page 1 dans année 2009) : www.oise.pref.gouv.fr/sections/decisions_et_actions/environnement/loi_sur_l_eau



LES TRANSPORTS COLLECTIFS

L'accès à l'aéroport par les transports en commun est une priorité pour la SAGEB, qui exploite la ligne régulière Aéroport – Paris Porte Maillot utilisée par un passager aérien sur deux.

Les passagers de l'aéroport peuvent rejoindre le centre ville et la gare SNCF de Beauvais grâce aux bus Corolis. De plus, afin de renforcer la ligne 12 Mairie – Gare – Aéroport, quatre nouvelles rotations ont été ajoutées en janvier 2011. La ligne est complétée en soirée et en matinée par la « navette aéroport » qui dessert les zones hôtelières.

La ligne express par autoroute Beauvais – Amiens effectue son unique arrêt intermédiaire à l'aéroport six fois par jour et met la capitale picarde à 45 minutes de la plate-forme.

Plus récemment, en 2009, la société VEA et la SAGEB ont mis en œuvre une desserte par autocar avec le parc Disneyland Paris à raison de 2 allers retours par jour. En 2010, SuperShuttle a lancé un service de transport partagé en porte à porte entre l'aéroport et la petite couronne parisienne.

→ LES CHIFFRES



48,7% des passagers aériens utilisent la navette Paris-Beauvais
2,5% des passagers aériens utilisent les autres lignes de transports en commun



→ TOUS LES MOYENS D'ACCÈS À L'AÉROPORT PAR LES TRANSPORTS EN COMMUN ET LE COVOITURAGE SONT DISPONIBLES SUR : www.oise-mobilite.fr



LE TRI DES DÉCHETS

L'aéroport a généralisé le tri sélectif sur l'ensemble de la plateforme et possède sa propre déchetterie. Les bouteilles plastiques et les canettes sont collectées dans les poubelles publiques, le papier et le carton dans les bureaux et les commerces, et sur l'ensemble de la plateforme, tous les déchets spéciaux ou dangereux recensés sont mis de côté : aérosols, piles, luminaires, huiles usagées, déchets d'équipements électriques et électroniques, batteries, emballages et matériaux souillés, liquide de refroidissement, mais également les déchets verts, les palettes, etc.

→ RÉPARTITION DES DÉCHETS VALORISÉS AU DEUXIÈME TRIMESTRE 2011



→ À SAVOIR /

AVANT-GARDISTE / BEAUVAIS EST DEvenu EN MAI 2009 LE SEUL AÉROPORT FRANÇAIS OÙ LES PASSAGERS PEUVENT TRIER LEURS DÉCHETS.

→ TYPE DE VALORISATION DES DÉCHETS AU DEUXIÈME TRIMESTRE 2011 (EN %)



→ À SAVOIR /

LES DÉCHETS NON RECYCLABLES COLLECTÉS À L'AÉROPORT SONT TRAITÉS EN VALORISATION ÉNERGÉTIQUE. L'ÉNERGIE AINSI PRODUITE EN 2010 CORRESPOND À LA CONSOMMATION ÉLECTRIQUE D'UN VILLAGE DE 500 HABITANTS PENDANT UN AN, SOIT ENVIRON 800 MWH.

Le financement par la TNSA /

La taxe sur les nuisances sonores aériennes (TNSA) est applicable sur l'aéroport de Beauvais depuis le 1^{er} janvier 2011, du simple fait du franchissement du seuil de 20.000 mouvements le 21 décembre 2010. L'aéroport de Beauvais est ainsi devenu le 11^{ème} aéroport français "acnusa", c'est-à-dire placé sous le contrôle de l'ACNUSA, l'Autorité de Contrôle des Nuisances Aéroporquaires (www.acnusa.fr).

La TNSA est due par les compagnies aériennes à chaque décollage. Elle est prélevée par l'Etat puis reversée à l'exploitant de l'aéroport qui est chargé de la gestion du Fonds d'aide à l'insonorisation des logements des riverains. La taxe est affectée au financement de ce Fonds dont l'objet est de verser aux riverains des aéroports "acnusa" des subventions pour les travaux d'insonorisation qu'ils réalisent dans leur logement, à condition que celui-ci soit situé dans l'une des 3 zones du Plan de Gène Sonore (PGS) défini par les services de l'Etat.

Le Fonds d'aide aux riverains est géré par la SAGEB, qui a choisi, en accord avec le SMABT, de recourir pour cela à un prestataire extérieur spécialisé pour accélérer, simplifier et assurer la bonne conduite des procédures, en bénéficiant ainsi de l'expérience des autres aéroports « acnusa » depuis près de 15 ans.

Afin de rester soutenable économiquement, le taux de la taxe a été fixé pour Beauvais à 4,50 €, ce qui donne une taxe moyenne par décollage d'environ 20 €, car la taxe est modulée selon l'heure de décollage (9 € jusqu'à 17h59, 25 € de 18h à 21h59, 50 € au-delà). Le rendement actuel de la TNSA est d'environ 250 000 € par an. Grâce à une avance remboursable consentie par le SMABT à hauteur de 1,5 millions d'euros dès janvier 2011 (conformément à la possibilité ouverte par la loi), le Fonds d'aide sera donc doté d'un capital d'environ 2 millions d'euros en fin d'année 2012, date à laquelle les premiers versements pourraient avoir lieu.

UN DISPOSITIF ENCADRÉ /

L'aide ne peut être versée qu'à l'achèvement d'une procédure qui implique plusieurs acteurs :

instruction préalable	Dépôt du dossier de demande	propriétaire
	Vérification de l'éligibilité	SAGEB ou son mandataire
	Accord diagnostic	SAGEB ou son mandataire
diagnostic	Prise de contact avec le propriétaire	SAGEB ou son mandataire
	Diagnostic et rapport proposant les travaux adaptés	SAGEB ou son mandataire
devis	Consultation des entreprises	SAGEB ou son mandataire
	Instruction technique du devis retenu	SAGEB ou son mandataire
	Préparation du dossier pour validation par la CCAR ² du début des travaux	SAGEB ou son mandataire
ccar	CCAR ² – Accord sur l'aide financière et les travaux	
travaux	Conclusion des conventions de travaux	SAGEB ou son mandataire
	Réalisation des travaux	
	Réception et paiement de la facture	propriétaire
attribution de l'aide	Contrôle des travaux réalisés	SAGEB ou son mandataire
	Vérification des factures	SAGEB ou son mandataire
	Versement de l'aide	SAGEB ou son mandataire

- Pour tout complément d'information, contactez le service Environnement de la SAGEB : service.environnement@aeroportbeauvais.com
- Pour en savoir plus sur le PGS : <http://www.aeroportbeauvais.com/doc/pgs.pdf>
- Pour en savoir plus sur le Fonds d'aide aux riverains : <http://www.aeroportbeauvais.com/doc/far.pdf>

DEPUIS 2003, DANS LE CADRE DE SA POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE, L'AÉROPORT DE BEAUVAIS MET À LA DISPOSITION DES RIVERAINS UN NUMÉRO VERT 0800 800 860 (APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE). DEPUIS CETTE DATE, LES RIVERAINS ONT AINSI LA POSSIBILITÉ DE FAIRE CONNAÎTRE À LA SAGEB LA GÊNE RESENTIE DU FAIT DE L'ACTIVITÉ AÉRONAUTIQUE.

À l'aéroport de Beauvais, Le service Qualité Sécurité Environnement (QSE) de la SAGEB est notamment en charge :

- de la démarche de management environnemental et la certification ISO 14001,
- de la gestion du cycle de l'eau et de la mise en conformité Loi sur l'Eau de la plateforme,
- de l'optimisation et de la diminution des consommations énergétiques,
- du développement des accès à l'aéroport en transport collectif ou partagé,
- du tri sélectif et de la gestion des déchets de la plate-forme,
- de la prévention des nuisances sonores et des relations avec les riverains,
- du suivi de la qualité de l'air sur la plateforme,
- de la qualité de service sur la plateforme et la ligne régulière Paris <> Beauvais avec la certification NF235,
- de la prévention, l'hygiène et la sécurité au travail,
- du Système de Gestion de la Sécurité aéroportuaire (SGS).
- de la certification de sécurité aéroportuaire
- du service clients

Pour vos questions sur les trajectoires et le bruit des avions

- appelez le 0800 800 860 (appel gratuit depuis un poste fixe)
 - ou par mail : numero.vert@aeroportbeauvais.com

Posez toutes vos questions concernant le programme environnemental de l'Aéroport de Beauvais

- par mail : service.environnement@aeroportbeauvais.com
 - ou par courrier : Service Qualité Sécurité Environnement / SAGEB / Aéroport de Beauvais / 60000 Tillé